

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Même si cela est vrai, monsieur l'Orateur, cela ne s'applique certainement qu'à la partie de l'amendement qui concerne les attributions du comité. Il n'a pas été question aujourd'hui de mettre en doute la validité de la partie de l'amendement de mon collègue suggérant que ce devrait être un comité de la Chambre seulement plutôt qu'un comité des deux Chambres.

**M. l'Orateur suppléant:** Je ne sais trop que dire à propos des interventions des députés mais j'avancerai l'argument auquel ils s'attendent, car il est évident que les mêmes objections que j'avais élevées contre le premier amendement s'appliquent à une partie de l'amendement présenté par le député de Winnipeg-Nord. Je cite l'article c) de l'amendement:

c) en insérant, à la troisième ligne après le mot «nommé», les mots «pour faire enquête et rapport sur les tendances du coût de la vie au Canada et sur les facteurs qui peuvent l'influencer»;

Mes objections à ce sujet sont les mêmes que celles que j'avais à élever contre l'amendement précédent. Je prie une fois de plus les députés de se reporter au commentaire 291 de la quatrième édition de Beauchesne. Il y a cependant d'autres parties dans l'amendement. Aussi dois-je citer une fois de plus Beauchesne. Il s'agit cette fois du commentaire 293, vers la fin du commentaire, que voici:

Quand un amendement est en partie irrégulier, il n'est pas admissible dans son ensemble et doit être jugé irrecevable.

Je suis donc obligé de déclarer que l'amendement dont je suis saisi n'est pas recevable. Cela n'empêche pas le député de Winnipeg-Nord-Centre de proposer plus tard, s'il le juge bon, un amendement qui contiendrait les dispositions de l'amendement actuel moins l'article auquel je trouve à redire. Pour ces motifs, je déclare l'amendement irrecevable.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Permettez-moi de dire au nom de notre parti que nous acceptons de procéder ainsi, c'est-à-dire de proposer à une étape ultérieure, si nous le voulons, la partie qui n'est pas recevable. D'autre part, n'est-ce pas aussi la prérogative de l'Orateur de proposer du fauteuil qu'un amendement soit modifié de façon à le rendre recevable? Votre Honneur a-t-il songé à faire supprimer la partie inacceptable et garder le reste de l'amendement? Nous sommes entre les mains de Votre Honneur. Nous sommes disposés à procéder d'une façon ou de l'autre.

**M. l'Orateur suppléant:** A vrai dire, je n'avais pas songé à cette alternative. Je ne suis pas sûr que la présidence puisse ainsi procéder. Je dirais que du point de vue de la procédure il vaudrait peut-être mieux pour le député de procéder autrement, c'est-à-dire de demander à un autre député de son groupe de proposer l'amendement, moins la partie à laquelle je m'oppose, à une étape ultérieure.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Nous nous rendons toujours à ce que Votre Honneur propose.

• (5.40 p.m.)

**M. William Skoreyko (Edmonton-Est):** Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'avoir l'occasion de parler pendant quelques instants de la motion proposée par le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) car j'ai certaines questions à formuler à ce sujet.

J'ai eu le privilège de siéger quelque temps au comité qui a étudié les prévisions budgétaires du ministère de la Consommation et des Corporations. J'ai parfois été déçu de l'attitude de certains hauts fonctionnaires de ce ministère qui ne semblaient pas connaître les réponses ou qui n'étaient pas disposés à les donner au comité. Apparemment, le ministre a nommé plus de hauts fonctionnaires dans ce ministère qu'il y a ordinairement de têtes de bétail dans un ranch de l'Ouest. Sauf erreur, quelque 70 d'entre eux sont grassement payés. Lorsque les membres d'un comité posent des questions, on s'attendrait qu'ils reçoivent des réponses.

Pour une large part, la faute tient au régime des comités tel qu'il existe; il n'y a pas de moyen d'exercer des pressions sur un ministère ou sur les fonctionnaires pour obtenir des réponses. Aussi longtemps que je serai à la Chambre, je continuerai de lutter pour rétablir l'examen des prévisions des ministères au comité plénier de la Chambre.

Le gouvernement réagit de façon excessive devant l'inflation. Pour ma part, j'ai proposé d'autres solutions à ce sujet à M. Young et à d'autres, solutions qu'ils n'étaient pas disposés à recevoir. Ils hésitaient même à les commenter. Le manque de logements est l'un des plus grands problèmes au Canada. Certains d'entre nous ont voulu en parler au comité, en présence de M. Young, afin de savoir si la Commission ou tout autre service ou agence du gouvernement avait discuté avec les municipalités des mesures que le gouvernement devrait prendre par rapport à l'achat de ter-